

## COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 24 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/10/2022

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

**Présents :** Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

**Représentés:**

**Excusés:** Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Dorothée WYPYSZCZAK

**Absents:** Martine MORISS

**Secrétaire de séance:** Fernand DEMERVAL

### Délibération n° 2022\_DE\_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 13	Frais d'études, recherche, développement	-1782.00	
2111 (041)	Terrains nus	1782.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLERS-AU-FLOS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits  
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le 28 / 11 / 2022  
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/11/2022 062-216208553-20221024-2022_DE_044-DE
Date de l'AR d'annulation: 14/11/2022